**DOSSIER D’INSCRIPTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DU PETIT BOIS 2017/2018**

Merci de lire attentivement TOUS les documents du dossier d’inscription avant de les signer et de les remettre Uniquement au professeur d’EPS de l’Activité choisie : MME VILLIAUMEY (pour la Natation)  MR MORTON (pour le Futsal) , MR CHAUVIN (pour le Badminton) et MR PERINI (pour le tennis de table)

Et merci de remplir impérativement l’adresse mail et Numéros de Portable où nous pourrons vous envoyer les informations relatives à l’association sportive.

**TOUT DOSSIER NE REPONDANT PAS AUX CRITERES D’ADHESION DE L’ARTICLE 5 DU REGLEMENT INTERIEUR NE SERA PAS PRIS EN COMPTE !**

**Documents du dossier à rendre**

* Fiche d’inscription
* Cotisation de 26 euros si renouvellement
* Cotisation de 30 euros si nouvel arrivant
* Règlement intérieur signé

**NB** : *Chèque à l’ordre de l’Association Sportive Collège le Petit Bois*

**NB** : Depuis le début de l’année 2016 :

**« La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a modifié le code de l’éducation s’agissant du certificat médical, en ses articles L 552-1 et L 552-4 désormais rédigés comme suit :  
L 552-1 : Composantes de l’éducation physique et sportive, les activités physiques et sportives volontaires des élèves sont organisées dans les établissements par les associations sportives scolaires. Tout élève apte à l’éducation physique et sportive est réputé apte à ces activités physiques et sportives volontaires. (…) »**

Désormais, les élèves participants aux associations sportives des établissements d’enseignement seront donc exemptés de l’obligation de certificat médical de non contre-indication